

Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°111 du Vendredi 3 Février 2023 (Bechala'h)

Perle de Paracha : « Cheval et cavalier, Il a précipités dans la mer » (Chémot 15, 1)

En quoi cet animal a-t-il fauté pour mériter lui aussi d'être puni ?

Il était coupable d'être un vecteur de la faute, et c'est pourquoi il fut lui aussi châtié. Cela nous permet également de comprendre le verset de *Chir Hachirim* (Cantique des Cantiques 1, 9) : « A une cavale, attelée aux chars de Pharaon, je te compare, ma bien-aimée ». Comment concevoir, en effet, que Chlomo Hamélékh puisse établir un parallèle entre son épouse et une jument, et - pire encore - celle de Pharaon ?

De même que la monture de Pharaon méritait d'être punie pour sa participation à la faute de son maître, il est évident que l'épouse vertueuse du plus sage des hommes méritait une récompense en cela qu'elle lui permettait d'étudier la Torah et d'accomplir les Mitsvot sereinement. Ce soutien est donc dans les deux cas représenté par le cheval assistant fidèlement son maître dans la mission qu'il s'est donnée.

Santé selon la Torah : Le danger des excès

Il ressort d'une étude scientifique qu'une consommation excessive de sucre accompagné de caféine – que l'on trouve dans le café ou dans des boissons telles que le coca – risque de développer chez le consommateur un état dépressif ou des angoisses.

On a constaté une amélioration notable chez les personnes qui ont diminué les quantités de sucre ingérées ; on a principalement noté un regain d'énergie, un moral et un sommeil de meilleure qualité.

Éducation : S'en éloigner !

Quel genre d'endroit est nuisible d'un point de vue spirituel ?

Par exemple les kiosques où l'on vend des journaux avec des photos indécentes ou bien des lieux de vacances incompatibles avec le public Juif.

Des parents soucieux de la vie spirituelle de leur enfant ne les laisseront pas se rendre dans ce genre d'endroit sans la présence effective de l'un d'entre eux qui aura constamment l'œil sur lui.

Cacheroute : Les bouilloires

Si une bouilloire n'est utilisée que pour chauffer de l'eau, cette eau peut être utilisée indifféremment pour le *Bassari* ou le *'Halavi*.

Dans le cas où la bouilloire se trouvait sur un brûleur, une plaque électrique ou un plan de travail et que de la sauce de viande a coulé en-dessous ou au-dessus, on devra la cachériser si l'on veut continuer à utiliser l'eau que l'on y chauffe avec du *'Halavi*.

Lois quotidiennes : Le respect des parents

Une fille dont les parents n'observent pas la Torah et les *Mitsvot* et qui essaye avec doigté de les pousser à réciter les bénédictions appropriées sur la nourriture qu'elle leur sert, pourra continuer à les servir même si ses efforts n'ont pas encore abouti (ce qui en général pose un problème de *Halakha*) ; peut-être cette délicatesse portera-t-elle ses fruits avec le temps



Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



et en viendront-ils à imiter son exemple.

Une belle fille qui désire de tout cœur la paix dans son foyer fera preuve de modestie et d'une volonté réelle de satisfaire ses beaux-parents. Si le *Satan* est de la partie et tente de semer la zizanie dans ces relations, elle ne devra pas s'y laisser entraîner, mais au contraire poursuivre la paix, qui lui sera bénéfique tant physiquement que psychologiquement.

Elle doit honorer ses parents même en pensée, et non pas les respecter en apparence tout en les méprisant intérieurement. Elle doit s'efforcer de les considérer comme des personnalités importantes et de grande valeur, même s'ils ne jouissent pas de la considération générale.

Récit du Jour : La sincérité d'une *Téfila*

Le 11 *'Hechvan*, jour de la *Hilloula* de Ra'hel Iménou, le Rav 'Haïm Chmoulévitz se rendit sur le tombeau de la Matriarche pour y prier. Il se recueillait quand il entendit, en provenance de la salle des dames, la voix d'une femme pleurant et implorant : « Maman Ra'hel, tu as toi-même connu ce goût amer d'être privée d'enfants ; aussi, je t'en prie, Maman, intercède en ma faveur afin que je mérite une descendance en bonne santé ! » A l'écoute de cette supplique, Rabbi 'Haïm fut particulièrement ému et déclara : « Je suis sûr que cette *Téfila* a été acceptée dans le Ciel et l'année prochaine, j'aimerais avoir le mérite d'être *Sandak* à la *Brith Mila* d'un enfant né par la sincérité d'une telle *Téfila*. »

Il demanda qu'on se renseigne sur l'identité de cette femme et l'année suivante, il fut effectivement le *Sandak* lors de la circoncision de son fils.



Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°112 du Samedi 4 Février 2023 (Bechala'h)

Lois quotidiennes : Laver la vaisselle le Chabbath

Il est permis de laver la vaisselle de base qui s'est salie, comme les assiettes, couteaux et fourchettes, pour les besoins du Chabbath, par exemple dans le cas où il reste encore un repas. On pourra même le faire à l'avance, comme le vendredi soir pour Séouda Chlichit.

Les ustensiles utilisés pour boire comme les verres ou les petites cuillères, il est permis de les laver toute la journée, même après Séouda Chlichit, car on peut boire toute la journée, même en dehors des heures des repas. En revanche, si on est certain de ne pas en avoir besoin, il est interdit de les laver.

Il est permis de déposer la vaisselle sale dans un lave-vaisselle à l'arrêt, afin d'éviter qu'elle ne traîne dans la maison ou la cuisine, et cela n'est pas considéré comme une transgression de l'interdit de faire des préparatifs le Chabbath pour la semaine. Il faut toutefois prendre garde à ne pas les ordonner dans le lave-vaisselle, mais à les y déposer au hasard.

Pour faire la vaisselle, il est interdit d'utiliser de la laine de fer ou tout autre éponge fait d'une matière absorbante en fibres naturelles ou synthétiques, à l'exception de celles en plastique dont les fibres sont espacées.

Il est permis de nettoyer un biberon d'enfant à l'aide d'un goupillon aux poils synthétiques qui ne sont pas trop serrés.

Une femme qui ne peut se passer de gants en caoutchouc aura le droit de les mettre le Chabbath aussi pour faire la vaisselle, mais elle devra prendre garde à ne pas frotter ses gants contre l'ustensile qu'elle lave pour mieux le nettoyer.

Récit du Jour : Des lumières au milieu de l'enfer

On raconte sur un groupe de femmes qui, pendant la Shoah, furent déportées en camp de concentration, qu'elles entreprirent, dès leur arrivée, de trouver le nécessaire pour l'allumage des bougies de Chabbath. Elles mirent la main sur deux tisons qu'elles allumèrent, le moment venu, après avoir récité la bénédiction appropriée. A peine avaient-elles réalisé cette Mitsva qu'elles perçurent l'écho de sanglots étouffés : d'autres femmes, qui se trouvaient depuis plus longtemps qu'elles dans cet enfer sur terre, se joignirent à elles, écoutèrent les chants et demandèrent à accomplir elles aussi la Mitsva. C'est ainsi que, tous les vendredis soirs, les femmes du camp se réunissaient pour l'allumage des bougies de Chabbath, allumage qui faisait vibrer en elles la flamme de l'espoir.

